

Réseau européen des migrations (REM)

2007/0167(CNS) - 10/01/2014 - Document de suivi

La Commission a présenté un document de travail sur les activités du Réseau européen des migrations (REM).

Ce quatrième rapport d'étape met l'accent sur les progrès réalisés par le REM **en 2012**. Pour rappel, l'activité de base du REM est de collecter et d'analyser les informations transmises par les membres du réseau pour soutenir l'élaboration de politiques en matière de migration et d'asile dans les États membres de l'UE.

Les conclusions du présent rapport d'étape reflètent, dans une certaine mesure, les éléments décrits dans le [rapport de la Commission sur l'évolution du réseau européen des migrations](#).

Plus précisément, le rapport d'étape conclut **que le réseau a clairement renforcé**, tout au long de l'année, **la pertinence des résultats présentés et des produits proposés** pour l'élaboration des politiques, grâce à la création de nouveaux formats et l'implication des décideurs politiques à un stade précoce des propositions.

Un des développements majeurs du REM en 2012 est l'extension du réseau à la Croatie.

Développements futurs : le rapport met en évidence les développements potentiels futurs pour le réseau. Ce dernier pourrait notamment :

- **fournir des informations comparatives**: le rapport souligne que le développement d'une politique commune de migration dans l'UE exige des informations comparatives et fiables de sorte à fonder les approches politiques sur des preuves et des analyses couvrant un large éventail de points de vues, dans un format accessible et répondant aux besoins immédiats des décideurs. À ce titre, le système des **requêtes ad hoc du REM** a démontré toute son efficacité en tant que mécanisme sensible pour la collecte de données comparatives dans un délai très court;
- **étendre le champ d'application des sources d'informations dans deux directions**: i) par le biais des réseaux nationaux du REM et ii) grâce aux liens existant avec d'autres organes de l'UE ou internationaux. Chaque point de contact national (PCN) devrait être en mesure d'agir en tant que **centre national** pour la collecte et l'analyse des informations, le REM dans son ensemble devrait quant à lui étendre sa coopération avec les organismes internationaux;
- **renforcer la coopération et la collaboration avec d'autres organes de l'UE ou internationaux** : un développement important de l'année 2012 a été l'augmentation du nombre de représentants invités au sein du REM et issus notamment d'Eurostat, du Parlement européen, de l'Agence des droits fondamentaux, du Bureau européen d'asile, du Coordinateur de la lutte contre la traite dans l'UE et de Frontex. Une collaboration technique avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe est également en cours de négociation en lien avec leur groupe de travail sur la migration circulaire;
- **améliorer la visibilité du REM** : un changement s'avère nécessaire dans la façon dont les analyses du REM sont présentées au grand public, sachant que la question des migrations reste largement débattue et **parfois controversée** dans l'UE sur foi d'informations trompeuses ou inexactes. Le rapport appelle dès lors le REM à cibler les médias (y compris les médias sociaux) et d'autres multiplicateurs d'information.

Ces développements continueront d'être abordés aux travers des activités du REM en 2013.